

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2015

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2812)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 100

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

à l'amendement n° 79 (Rect) de M. Raimbourg

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Il est soumis pour avis à la chambre d'agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rajouter les chambres d'agriculture dans la boucle du schéma départemental, sachant que ces aires sont souvent construites sur ou à proximité d'espaces agricoles.